

# Certificat de Spécialisation

## "Conduite de l'élevage porcin"

<b>Durée de la formation</b>	1 an (450 heures en centre de formation)
<b>Statut</b>	Apprentissage ou formation continue
<b>Particularités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Certificat de spécialisation ayant un débouché assuré comme salarié dans l'élevage de porcs</li> <li>◆ Renforcer ses compétences pour l'installation</li> <li>◆ Formation très professionnelle avec de nombreux intervenants extérieurs</li> <li>◆ Une approche-métier par la pratique.</li> </ul>
<b>Niveau</b>	IV
<b>Débouchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Salarié d'un élevage de porcs</li> <li>◆ Chef d'entreprise, agriculteur en production porcine</li> <li>◆ Installation en agriculture</li> <li>◆ Salarié para-agricole (technicien d'élevage)</li> </ul>
<b>Public concerné</b>	<p>Jeunes de 18 à 26 ans ayant signé un contrat d'apprentissage, ou adultes souhaitant travailler dans l'élevage.</p> <p><u>Lors de l'entrée en formation, il faut :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Etre titulaire d'un diplôme agricole (Bac Pro CGEA, BP REA, BTSA ACSE, BTSA PA ou spécialité voisine</li> <li>◆ Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle dans un emploi en rapport avec la formation</li> <li>◆ Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle dans un autre emploi.</li> </ul> <p><u>Lors du passage de l'évaluation, il faut :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Justifier d'un an d'activité professionnelle.</li> </ul> <p>Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation sont reconnus comme activité professionnelle.</p>

<b>Organisation et durée de la formation</b>	<p>La formation se déroule au Lycée Agricole de Fontaine-Lès-Vervins, et notamment sur l'exploitation agricole pour les travaux pratiques à la conduite de l'élevage de truies et des porcs, de leur naissance à leur engraissement.</p> <p><b>Pour les jeunes en apprentissage :</b></p> <p>Contrat d'apprentissage en 1 an avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 13 semaines en centre de formation</li> <li>◆ La formation débute en septembre et se termine en juin.</li> </ul>
--	---

<b>Contenu de la formation</b>	<p><u>Organisation :</u></p> <p>Chaque semaine, un thème sera traité de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Apport de connaissances</li> <li>◆ Travaux pratiques</li> <li>◆ Intervention de spécialistes</li> <li>◆ Visites d'élevages et d'entreprises</li> <li>◆ Utilisation de l'exploitation du Lycée Agricole et de son atelier naisseur-engraisseur</li> <li>◆ Exploitation des données de l'exploitation-support.</li> </ul> <p><u>Contenu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Conduite du troupeau : alimentation, reproduction, santé, sélection, contention, tri, transfert et gestion des animaux</li> <li>◆ Nettoyage et entretien du matériel</li> <li>◆ Gestion technico-économique de l'atelier porc</li> <li>◆ Bâtiment d'élevage, équipements, installation</li> </ul> <p>Organisation du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Commercialisation des produits de l'élevage des porcs</li> <li>◆ Outils de communication : presse, informatique, internet.</li> </ul>
--------------------------------	---

<b>Conditions financières</b>	<p><b>Pour les jeunes en apprentissage :</b></p> <p>Contrat de travail d'une durée de 12 mois, donnant droit à une rémunération, avec exonération des charges sociales patronales et salariales.</p> <p>Le salaire est au minimum compris entre 52 et 76 % du SMIC, selon l'âge et le département de l'employeur.</p> <p>La restauration est possible au Lycée Agricole. L'hébergement pour les apprentis est également possible.</p> <p><b>Hors apprentissage :</b></p> <p>Prendre contact avec le centre de formation pour étude du dossier.</p>
-------------------------------	--

<b>Evaluation</b>	<p><b>Certificat de Spécialisation Agricole : CS « Conduite de l'élevage porcin »,</b> délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.</p>
-------------------	--